Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 21 Rajeb 1445
2 Février 2024

N° 15

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **228**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **228**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **229**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **232**
Homologation de résolutions **233**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **233**
Avis aux créanciers **239**
Convocations
Sociétés anonymes **240**
Sociétés à responsabilité limitée **240**
Autres sociétés **241**
Divers
Avis au public **241**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan d'ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV **243**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire locale

Notice d'information

Dénomination sociale : Société citoyenne locale Om koura Oued ezzite

Type de la société : Locale

Adresse : Oued Ezzite Zaghouan

Capital social à souscrire : Dix milles dinars

Nombre de parts : 50 parts de 200 dinars chacune

Objet : Production, commercialisation et valorisation des produits agricoles

Date du dépôt des statuts : 29/01/2024 au Tribunal de première instance de Zaghouan

Banque de dépôt : BNA Zaghouan

Répartition du bénéfice :

- 15% réserves légales

- 20% alloués pour les activités sociales et culturelles et environnementales

- 35% au maximum pour les participants

- Le reste pour renforcer les activités de la société

Date de la souscription : du 01/02/2024 au 31/3/2024

Les fondateurs : Saber Bouzayeni, Sofien Hammadi, Nabil Abidi, Hassen Ghrayri, Imed Rhouma, Habib Bouzayen

Les personnes souhaitant participer à la création de la société devront introduire leur demande auprès des fondateurs de la société et au lieu désigné à cet effet via un document mis à la disposition des fondateurs après avoir pris connaissance du projet de statut de la société.

2024R00245SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice pour augmentation du capital

SOCIETE MATERIEL AUTOS ET DERIVES MAD

S.A. au capital de 7 024 800 Dinars

Siège social : Zone industrielle SOTUBI MEGRINE

IU : 0018978T

Suite à l'AGE du 21/6/2023, dont le PV a été enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 26/6/2023 sous le numéro 23502972 Quittance n°5984. Il a été décidé d'augmenter le capital social de la société par injection de fonds en numéraire par l'actionnaire Mr Foued ELKATEB à concurrence de 233 400DT avec une prime d'émission de l'ordre de 466 600DT soit un montant total de 700 000 DT en émettant 2 334 actions nouvelles de VN : 100 DT pour porter le capital de 7 024 800DT à 7 258 200 DT et avec suppression du droit préférentiel de souscription. Le montant total de l'augmentation soit 700 000DT a été libéré dans un compte indisponible ouvert à Banque BTK succursale Tunis 1 sous le numéro 20 016 1622300930992 52 conformément à l'attestation de solde en date du 21/12/2023.

Le délai réservé pour l'exercice du droit de souscription est fixé à quinze jours (15) à compter de la date de parution de la présente notice avec une possibilité de clôture anticipée avant l'expiration de ce délai.

Dépôt préalable : Une Copie du PV de l'AGE ayant décidé d'augmenter le capital social a été déposé au Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous sous le n°AC21052023 en date du 26/7/2023.

2024R00252SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Entreprise Travaux de Bâtiment SARL

Capital : 20000 Dinars

Siège social : 23 Rue Essil Route Ezzahra 2040 Radés

MF : 1410057/H

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01/4/2016 enregistré à la recette des finances de Place de la République Radés en date du 6/4/2016 sous le n°16500920, quittance n°M026719, dont un exemplaire a été déposé au Registre de commerce de première instance à Ben Arous le 13/4/2016. Il a été décidé ce qui suit :

Augmentation de capital du 5 000 d au 20 000 d.

2024R00240SRLB2

Société : LUX-PLAST

SARL au capital 120.000.000 Dinars

M.F : 583893NAM000

RC : B124981999

Siège social : Route de Tunis Km 10

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25/9/2013, enregistré à la recette des finances des actes de sociétés à Sfax le 10/10/2013, sous le numéro de quittance M005344, et le numéro d'enregistrement 13804847 dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax le 3/01/2014, sous le numéro D8255899, il a été décidé :

- Le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Monsieur Bouzid Mohamed pour les exercices 2013, 2014 et 2015.

- L'approbation des Etats Financiers 2010, 2011 et 2012.

2024X00128SRLB2

ETABLISSEMENT ZGOLLI FRERES

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2.772.440,000 Dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba n°45 Tunis

Identifiant Unique RNE : 0009440L

En vertu du Procès-verbal de l'AGO annuelle du 28 septembre 2022, enregistré à la recette des finances

Rue Ghandi le 24 octobre 2023 sous le n°23805152 Quittance n°82522; il a été décidé d'approuver les comptes de l'exercice 2021 et la nomination de la Société «union des experts comptables» en tant que commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

Les états financiers de l'exercice 2022 ont été également approuvés par le procès-verbal de l'AGO annuelle du 12 octobre 2023 enregistré le 24/10/2023 à la même recette des finances sous le n°23805151, quittance n°82521.

Les dits procès-verbaux ont été déposés au registre national des entreprises le 28 novembre 2023 sous le n°2023180850 et dont la publication est parue au bulletin officiel n°249 dudit registre le 15 décembre 2023.

2024400193SRLB2

Liquidation

TEJ Immobilière

36, Rue de Niger 1002 Tunis

SARL au capital de 150.000 DT

M.F. : 538976 K/P/M/000

Suivant PV de l'A.G.E du 16/10/2020, enregistré à la Recette des finances Montplaisir Tunis le 6/11/2020 sous le n°20505031, quittance n°M077918, l'assemblée a décidé :

- La cessation définitive de la société et la nomination de Mr Hédi Derbel liquidateur de la société avec les pouvoirs les plus étendus.

Un exemplaire du procès-verbal a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 26/10/2023 sous le n°2023172475.

Une publication est parue dans les journaux Echourouk en arabe et Le Quotidien en français en date du 30/01/2024.

2024400194SRLB2

AUTRES SOCIETES

SOMAFEL - ENGENHARIA E OBRAS FERROVIARIAS

Etablissement Stable

Adresse : Av. de Paris n°53, Médina Palace, 3ème Etage Bloc A - Tunis 1000

Identifiant unique : 1039649B

Suivant une décision du Conseil d'Administration de la Société Mère «SOMAFEL» du 21/11/2022, enregistrée à la Recette des Finances Rue d'Autriche le 26/02/2023, sous le n°23700620, Quittance n° M010265, dont un exemplaire a été déposé au RNE sous le dossier n°20241795 en date du 9/01/2024, il a été décidé :

- L'approbation du rapport du liquidateur et les comptes définitifs de la liquidation de l'Etablissement Stable «SOMAFEL»,

- L'approbation de la clôture définitive de la liquidation de l'Etablissement et l'octroi d'un quitus au liquidateur,

- La radiation de l'Etablissement Stable du RNE.

2024400164SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 12/5/2023 et enregistré à la recette des finances Bardo du 23/5/2023 sous le n°23201960 reçu n°M043972 Mme Hadia Tazarki demeurante résidence l'Empereur bâtiment B appartement B7 1er étage al-nasr 2 Ariana a vendu à Mr. Jamel Mansour demeurant résidence Atlantic appartement 1-09 al-nasr 2 Ariana la totalité du fonds de commerce consistant en un local exploité Vente tout commerce avec son matériel et éléments moraux, a l'objet à l'immeuble situé aux Coins de Ali Balahuane n°9 bis et de l'île de Galata n°4 Bardo. Toute opposition doit être signifiée CHEZ l'acheter à l'adresse du Fonds de Commerce dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Un avis similaire a été inséré au quotidien Achourouk du 23/01/2024 page 22.

2024T00079FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 25-01-2024 établi par Maître Anouar Jelliti Avocat à Tunis centre Zarrouk Angle rue Iben Khaldoun et Ahmed Tlili Tunis quatrième étage bureau 41 enregistré à la recette des finances, Cité Ettadhamen - Ariana le 26-01-2024 sous le n°24200540 quittance n°M010321 Monsieur Oussama Ben Ghrib titulaire de la cin n°10011672 a vendu au nom de son frère Wahbi Ben Ghrib titulaire de la cin n°00369929 à Douha Trabelssi titulaire de la cin n°07414439, la totalité du fonds de commerce exploité dans le rez-de-chaussée de la résidence Ksantini rue Hédi Nwira Ennasar 2 Ariana, d'identification fiscale n°1466177T exploité dans la vente des produits alimentaires, fruits et légumes.

Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt jours qui suivent la publication du présent avis au JORT entre les mains de Maître Anouar Jelliti dont l'étude est sise au centre Zarrouk Angle rue Iben Khaldoun et Ahmed Tlili Tunis quatrième étage bureau 41.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 31-01-2024.

2024T00090FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 6 décembre 2023 enregistré à la recette des finances cité Amel la Manouba le 27/12/2023 quittance n°M080181 enregistrement n°23204566.

Mr Mohamed Azer Ben Ridha Khemis Ben Fedha Titulaire de la CIN n°09515055 a vendu à Mme Moufida

Bent Gnaoui Zograrni la Totalité du fonds de commerce pour toutes activités du service du nettoyage lavage auto, vente des pièces automobiles, sis au boulevard du 7 Novembre Khaznadar.

Toute opposition de cette vente sera reçue au domicile de l'acheteur sis à la Rue 10116 n°3 El Kabaria - Tunis.

Cette annonce est publiée au Journal Echourouk le 27/01/2024.

2024T00091FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP légalisé de signature à la municipalité d'El Fahs daté du 25/12/2023 enregistré à la recette des finances d'El Fahs en date du 02/01/2024 sous le n°24200008 quittance n°M000050 les héritiers du feu Hcine Ben Abdessalem Ben Youssef qui sont sa femme Rebh Bent Mohamed Bousbiaa et ses enfants Aymen, Mohamed, Abdelkader, Olfa et Sameh ont vendu à Mme Amel Bent Hcine Ben Youssef tout le fonds de commerce exploité pour vente des poulaillers en détail sis à la Rue Ejjrid El Fahs - Zaghouan.

Toute opposition sera déposée chez Mr Mohamed Ben Youssef à son adresse Lamayem El Fahs - Zaghouan dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été parue au journal Echourouk du 01/02/2024.

2024T00092FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat daté le 9/1/2024 enregistré à la recette des finances Radés le 16/01/2024 (Quittance n°M004282 Enregistrement n°242000163) Mr Selem Barhoumi a vendu à la société LINA Construction porte métallique la totalité du fonds de commerce «usage commercial» sis au 07 rue el wedi welja, Radés, avec tous ses éléments matériels et moraux.

Les oppositions doivent parvenir au domicile de Mr Selem Barhoumi demeurant au 19 rue Mahmoud Matri Radés dans un délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié aux Journaux Le Quotidien et Echourouk le 01/02/2024.

2024R00244FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par ASSP du 29/01/2024 enregistré à Sousse le 30/01/2024, n°5155/24200212. La société UNIVERS AUTO 06, IU n°1600267Z a vendu à la CARS SQUAD en cours de constitution le fonds de commerce utilisé dans l'entretien automobile sis au 280 Rue la République Akouda 4022, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues chez la société acquéreuse élisant domicile au cabinet maître Anouar Ben Hadj Ali, Rue Ali Belhaouane Sousse dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 2/2/2024.

2024S00134FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de donation rédigé par le notaire Saoussen Elharbi et son assesseur Nacer Tououir du 9/01/2024 enregistré à la recette des Finances de Ourdanine au journal mensuel du mois de Janvier 2024 Madame Hanene bent Mohamed Hmad titulaire de la CIN n°06811460 a donné à sa fille Ghada bent Mohamed Nawar titulaire de la CIN n°14021372 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels du fonds de commerce utile à la vente des vêtements en détail sis à l'Avenue Habib Bourguiba Ouardanine Monastir.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de donataire à la «Boutique la Diva» Ouardanine dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» daté du 26/01/2024 n°11821.

2024S00135FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente rédigé le 10/01/2014 et enregistré à la recette des finances de Sahline le 11/01/2024 sous reçu n°M002421. Monsieur Khaled Chedli a vendu à madame Lamia Ben Letaief la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels situé au local sise à l'avenue Habib Bourguiba Sahline consacré à la vente de souliers et les prêts à porter. L'adresse de l'acheteuse est désignée pour recevoir les oppositions dans les délais légaux. Cet avis est publié au journal Echourouk en date du 2 février 2024.

2024S00141FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 17/01/2024 et enregistré à la recette des finances Jbeniana le 22/01/2024 reçu n°m006551 enregistrement n°24200222 Madame Yosser Almseddi sis à la route Teniour km 1.5 Sfax a vendu à madame Hanen Alhammemi sis à la rue Hédi Chaker Sakit Ezzit Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité hzag Ellouza Sfax connu sous le nom pharmacie Hzag Ellouza Sfax RNE 1593919 T. les oppositions sont présentées au cabinet du rédacteur de cet acte ME Hazem Gdoura 12 rue Léopold Senghor 3000 Sfax et ce dans les vingt jours à partir de cette publication. Un extrait de cette annonce a été publié au journal Le temps du 27/1/2024.

2024X00126FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de cession de fonds de commerce en date du 26/6/2023, enregistré à la recette des finances Le Lac le 10/8/2023, sous n°23206424, quittance n°M080528,

complété par un acte de précision enregistré à la même Recette des Finances le 23 Janvier 2024 enregistrement n°24700632 quittance n°009212M, la société «OGGI» vend le fonds de commerce exploité dans le local «B 4» sis à l'immeuble «A» de la Résidence Byzance les Berges du Lac, avec tous les éléments corporels et incorporels, à savoir l'enseigne, la clientèle, l'achalandage, l'outillage et le matériel servant à son exploitation ainsi que le droit au bail des lieux où est exploité le fonds au profit de Mme Dorra Kaabi titulaire de la CIN n°08742520, toutes les oppositions sont acceptées au cabinet de Maître Rim Belhaj Bostanji sise au 7 Rue Abdelhafidh El Mekki La Marsa 2070, et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien mardi le 30 Janvier 2024.

2024400186FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P. rédigé par Maître Nissaf Tanini signé le 9 juillet 2013 et enregistré à la recette des finances Avenue Habib Thameur le 10/7/2013 quittance n°M042989 enregistrement n°13203719.

La société Cristal ayant M.F. 625362X/A/M représentée par son gérant Monsieur Wahid Smati à la société M.P.S. M.F. 1083233F représentée par sa gérante Mme. Nabiha Smati le fonds de commerce destiné pour le commerce et les services sis à la rue Ali Bech Hamba Tunis.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le quotidien du 31 janvier 2024.

2024400187FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé daté le 5/10/2023, enregistré à la recette des finances de Sfax le 13 octobre 2023, enregistrement numéro 23203617, quittance numéro M097448.

La société VALDECO SARL au capital de 1000 dinars, sise au 26 rue de l'UMA, la Soukra, Ariana 2035, code RNE 954308 X, a cédé à la société HAMZA DECO SARL au capital de 10000 dinars, sise à l'avenue Bouzaiene n°534 Gremda 3062 Sfax Sud, code RNE 1439333 E, un fonds de commerce d'un point de vente des produits de peinture avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à la route de Tunis Km 1.5 Immeuble Ayedi Sfax, au prix global de soixante mille dinars (60.000 dinars).

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de la date de la présente publication, à l'adresse suivante :

Monsieur Wassim Hamza ; Avenue Bouzaiene n°534 Gremda 3062 Sfax Sud. Cette annonce a été publiée au journal «Le Temps» du 30/01/2024.

2024400195FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat sous seing privé fait à Bizerte le 25/12/2023 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 29/12/2023 sous le numéro 23207710, Quittance numéro M086774 Société Auto Liberté identifiant unique numéro 0918006F, a cédé son fonds de commerce à la société Smile Car identifiant unique numéro 1151313L sis au 5 rue Taieb Mhiri Bizerte exploité dans le local situé à l'immeuble sis au 5 rue Mohamed Rjiba au rez-de-chaussée Bizerte, qui exploité à l'activité de location des voitures dans le local nommé Auto Liberté.

Toutes oppositions à cet acte peuvent être présentées au cabinet de maître Naimi Naim situé à l'Avenue Mohamed Salah Baratli cité administrative Bizerte dans un délai de 20 jours à compter de la date de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet acte a été publié au journal «Achourouk» du samedi 6/01/2024.

2024400197FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente sous seing privé rédigé le 27 Décembre 2023 par Maître Elyes Chafter Avocat cabinet au 7 rue Hooker Doolittle, le Belvédère 1002 Tunis, signé et légalisé les 29 décembre 2023 et le 5 Janvier 2024, enregistré à la recette des finances de Mateur le 12 Janvier 2024 quittance n°M004207 enregistrement n°24200131, la société SAFA PHONES identifiant unique 1765991H ayant son siège au 43, avenue Habib Bourguiba, Mateur, Bizerte a vendu la totalité du fonds de commerce dont elle est propriétaire et situé au 43, avenue Habib Bourguiba. Mateur, Bizerte destiné pour toutes les activités de commerce sauf les cafés et cafétérias à la société LARIANI RETAIL NETWORK identifiant unique 1697140N ayant son siège au bureau B.5.3, 5ème étage, Immeuble Ennour, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis.

Toutes les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteuse société LARIANI RETAIL NETWORK au 43, avenue Habib Bourguiba, Mateur, Bizerte dans un délai maximum de vingt (20) jours à partir de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien du Mercredi 31 Janvier 2024.

2024400200FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié en date du 28 Août 2023, rédigé par les notaires Khaled Feki et Salem Saadaoui enregistré au journal des notaires selon l'article 88 du code des droits d'enregistrement, Mme Salwa Bent Sadek Smaoui demeurant à la Rue Ali Zlitni Residence Ezdihar Bloc F Manar 3 Tunis a effectué une donation au profit de sa fille Mlle Emna bent Lotfi

ben Mohamed Ali Karray demeurant à la Résidence la belle résidence appartement B2 Nasr 2 Ariana, consistant en la totalité du fonds de commerce d'une pharmacie avec tous ses éléments corporels et incorporels et exploité au local à l'avenue Hédi Nouira résidence Saraya «B1» Nasr 2 Ariana.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, au domicile de Mme Salwa Bent Sadek Smaoui sis à l'avenue Hédi Nouira résidence Saraya «B1» Nasr 2 Ariana.

Le présent avis a été publié au Journal Le Temps du 31 janvier 2024.

2024400202FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Selon acte sous-seing privé légalisé le 9/01/2024 enregistré à la recette des finances Médenine le 10/01/2024 sous le n°24300175, quittance n°M003469, Monsieur Zouhair Chater (cin n°03555527 délivrée le 13/12/2006) a loué à Monsieur Fathi Harabi (cin n°08630796 délivrée le 29/11/2017) le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Médenine la nouvelle Médenine nord, consistant en une boulangerie.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de cet avis entre les mains de Maître Sami Fateh (cin n°05785618 le 16/2011) dans son domicile à son bureau au n°10 Rue Tajerouine Route Tataouine 4100 Médenine. Cette annonce a été publiée le 20 janvier 2024.

2024R00237FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte de location d'un fonds de commerce sous seing privé en date du 4/10/2023 enregistré à la recette des finances Djerba le 5/10/2023 sous le numéro M087844 et enregistré sous le n°23305919 monsieur Achour ben Ramadhan ben Othman titulaire de la C.I.N n°00264148 délivrée le 4/11/2015 a loué à Monsieur Hasan ben Naji Echikh titulaire de la C.I.N n°13442310 délivrée le 18/9/2023 la totalité du fonds de commerce exploité en un lavage auto et vente des accessoires de véhicule dans le local sis à Houmt Ejwamaa Ajim Djerba.

Le présent avis a été publié au journal «Achourouk» le 26/01/2024.

2024R00238FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 9/1/2024 enregistré à la recette des finances rue Eljazira Tunis le 29/1/2024, quittance n°M007937, enreg. N°24300327 Mr Nizar Ben Nkayssa titulaire de la CIN n°04744349 a loué à la société "BIS DIS" SARL MF : 1817918L représentée par Mr Amen Allah Ben Aissia titulaire de la CIN n°06466679 la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels pour l'utiliser à tout type de commerce à l'exception de café, salon de thé, cafétéria, et restaurant, sis au 39 avenue Sahel Montfleurie Tunis pour une période de deux années commençant le 9/1/2024 et finissant fin de février 2026.

Cette annonce a été publiée aux journaux la Presse et Essahafa Alyawm le 31/1/2024.

Toute opposition est adressée au local sis à l'avenue Sahel Montfleurie Tunis pendant 20 jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024R00248FCCC3

Location d'un Fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 29/12/2023 enregistré à la recette des finances à Bizerte le 29/12/2023 sous le n° 23305569 Quittance n°M075189, Mme Ezzahra Demni a donné en location gérance à Mr Imed Baratli son Fonds de commerce objet de restaurant exploité au local sis à la Rue Menzel Abderrahmane n°4 Jarzouna Bizerte.

La dite location gérance est donnée pour un an renouvelable par tacite reconduction du 01/01/2024 au 31/12/2024 moyennant un loyer annuel de 4800.000 DT soumis à une augmentation de 5%.

La présente annonce est publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 19/1/2024.

2024400191FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé par maître Naim Ben Hariz le 16/11/2023, Avocat à la cour, enregistré à la recette des finances Ali Belhaouene à Mehdia en date du 21/12/2023 sous le numéro 23307659 Quittance n°78127, la société d'EXPLOITATION HOTELIERE ET TOURISTIQUE (SEHT) a loué la totalité du fonds de commerce de l'hôtel EL FATIMI EL MAHADIA, avec tous ses éléments corporels et incorporels à la société MONARQUE HOTELS MANAGEMENT.

Cette location a été conclue pour une période de cinq années et 8 mois allant du 1/5/2023 au 31/1/2029 tacitement renouvelables pour une période de quatre années allant jusqu'au 31/12/2033.

La location a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 30.01.2024 reçu n° FC24/01161.

2024400192FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Avis au public

Conformément au récépissé de dépôt objet du visa n°12/09 délivré le 24 Janvier 2024, l'association a été constituée :

Nom de l'association : «We're here»

Adresse Immeuble N°2, Etage 2, Cité SNIT, Bouficha - Sousse.

Sujet : Développementale et culturelle.

Ses objectifs :

- Contribuer au maintien de la propreté et de la beauté de la zone de Bouficha.

- Réaliser des activités culturelles et récréatives.

- Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires, environnementaux et culturels.

Fondateurs et comité directeur :

Président : Mohamed Khadhraoui

Vice-président : Taher Brahim

Secrétaire général : Taeib Hassen

Secrétaire général adjoint : Mounir Lakhdhar

Trésorière : Rim Prosdocimi

Trésorière adjointe : Souhir Jelliti

Coordinateur générale : Rim Kifagi.

2024T00094APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Groupement de Développement Agricole

D'elwidiane de la délégation de Menzel Temime

Dénomination : Groupement de Développement Agricole Fesila de femmes rurales d'Elwidiane

Objet : Groupement de Développement dans le secteur de l'agriculture et la pêche

Activité : D'une manière générale l'accomplissement de toute mission visant le renforcement de l'intérêt collectif et ses adhérents.

Siège social : Elwidiane délégation de Menzel Temime

Date et Numéro de déposition : 1 Août 2023 N°009353

Nom et prénom du président : Ameni Trabelsi.

2024R00241APSF1

Avis

Dénomination du parti : Parti Al Massar

Siège du parti : 62, Avenue de l'Aéroport, Soukra, Ariana.

Programme :

- Consacrer le principe de la souveraineté et protéger l'indépendance nationale.

- Consacrer les libertés publiques et individuelles.

- Réaliser la justice et l'égalité entre les régions.

- Contribuer à la construction d'une économie nationale forte et établir une politique étrangère fondée sur la souveraineté nationale.

Les fondateurs :

- Monsieur Mahmoud Ben Mabrouk : Secrétaire général

- Monsieur Badreddine Gharsallaoui : Secrétaire général national

- Monsieur Walid Boughalmi : Président du bureau politique.

2024R00246APSF1

Homologation de résolutions

Syndic des copropriétaires

«Résidence ZAHRET El MADINA1»

Objet : Election d'un nouveau Bureau de syndic

En vertu du procès-verbal de constat rédigé par l'huissier de justice maître Bilel Hamdi enregistré à la recette des finances Rue de La Gare - Tunis sous le n°2400000 quittance n°M000149, les copropriétaires de la «Résidence ZAHRET El MADINA1» sise à Ezzahra, ont élu le nouveau bureau de syndic pour une durée d'une année à partir du 24/10/2023 et qui est composé de :

Mme Hajer Sayem : Présidente, Mme Lamia Ben Mansour : Trésorier et Mr Fares Hadded : membre.

2024R00236APSF2

Techniques de Pêche à la Ligne

تقنيات الصيد بالقصبة

Selon le procès-verbal d'une assemblée générale électorale extraordinaire en date du 24 décembre 2023 et enregistré à la recette des finances de Hammam - Chatt le 4 janvier 2024 sous le numéro 4817764 numéro de quittance M000596, les rapports financiers et moraux de l'année 2022 ont été approuvés, et les membres des postes vacants ont été élus, M. Malek Boualia au poste de vice-président et M. Qaïs Ben Brahim au poste de chargé de communication et M. Marwen Abbassi au poste de chargé des relations avec la fédération, et ils ont tous été votés à l'unanimité.

2024R00242APSF2

Syndic des copropriétaires résidence Fourat1 - El haraieria - Tunis

En vertu du PV de l'assemblée générale électorale tenu le 7/01/2024 Enregistré à la recette des finances Sidi Hsine le 26/01/2024 sous n°24700393, quittance n°M013121.

Les copropriétaires ont élu les membres du syndic :

- Mr Ayari Slim : Président

- Mr Ben Shili Sadri : Trésorier

- Mr Missaoui Mohamed Jilani : Secrétaire général

Les membres :

- Mr Hajji Miloud

- Mr Aloui Ahmed

- Mr Saadi Sahbi.

2024400201APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques
Etude Maître Jamel Eddine Ben Ali
Avocat près la cour de cassation
22 Rue Jamel Abdennasser - Tunis
Matricule Fiscal : 113623 C

Partie poursuivante : Azaïez Mhimdi, demeurant à Tunis, domicilié en l'Etude de l'avocat poursuivant.

Partie saisie : Société Immobilière EL WAHA, Société à responsabilité limitée, dont le siège est à Tunis 5 avenue Tahar Ben Ammar El Manar 2, inscrite au registre de commerce sous le n°B183731999, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Moncef Helal, sis à Tunis 46 rue Mokhtar Attia.

L'Avocat poursuivant : Maître Jamel Eddine Ben Ali, avocat près la cour de cassation dont l'Etude est à Tunis 22 rue Jamel Abdennasser.

Décision exécutoire : Jugement rendu par Monsieur le Président du Tribunal de 1ère Instance de Tunis en date du 21/4/2008 sous le numéro 77211.

Immeuble mis en vente : Parcelle de terrain située à la Délégation de Menzel Bouzelfa Gouvernorat de Nabeul objet du titre foncier n°576960 Nabeul dénommé «Ardh El Oueslati», d'une superficie de 13380 mètres carrés.

Charges : Soumise à une zone d'intervention immobilière au profit de l'Agence Immobilière Agricole.

Mise à prix : Cinq cent quarante huit mille cinq cent quatre vingt dinars (548.580, 000 d) en plus des frais privilégiés.

Date et lieu de la vente : Le lundi 4 Mars 2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées près le Tribunal de 1ère Instance de Grombalia siégeant au Palais de Justice de Grombalia.

Visite : Tous les jours ouvrables.

Conditions particulières :

- Participation aux enchères : par voie d'avocat et après consignation du tiers de la mise à prix, et pour les étrangers, l'obtention des autorisations administratives requises.

- Consultation du cahier des charges : auprès du Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Grombalia et de l'Etude de l'avocat poursuivant.

2024R00243VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Adel Mekacher

Avenue Bab Bnet Tunis IM.ABED

Tél : 98 843 998

MF : 9111246 Q/A/P/000

1- La Partie poursuivie Jauida Jamali, demeurant à la Rue Sidi Jabeur Mahdia cin n°3935248

2- La partie poursuivante : Jenaina Bent Taher El Eluini, Demeurant à la Rue Ras Efrikia n°64 Mahdia

3- Avocat de la partie poursuivante : Maitre Adel Mekacher Avenue Bab Bnet Tunis Im. Elabed 1 Etage.

4- L'immeuble saisi :

Il s'agit de tout le terrain non titré à Sousse d'une superficie de (298 m) sis entre le boulevard touristique Sousse et le domaine publique maritime; constituant en un terrain rectangulaire non bâti conforme à la parcelle à extraire du morcellement n°5 la superficie totale 1258m² du plan du partage dont les frontières imaginaires. S'ouvre sur une route de 5 m enseignant en vert du plan de l'expert Mr Riadh Bassou.

5- Prix d'ouverture : 1- La mise à prix est fixée après l'expertise de l'architecte Mr Riadh Bassou à trois cent quatre vingt sept mille quatre cent dinars et (387.400d) par ordonnance sur requête n°5728 du président du tribunal de 1ère instance de Sousse 1.

6- Date et lieu de l'adjudication : le jeudi vingt deux février deux milles vingt quatre (22/02/2024) à partir de neuf heures de matin et suivant à l'audience des saisies immobilières au tribunal de première instance de Sousse.

7- Conditions de visite des lieux : la visite se fait tous les jours de la semaine et pour prendre connaissance du cahier des charges il faut s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sousse 1 ou l'avocat du surenchérisseur.

8- Condition de participation à l'adjudication : toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien être muni d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocables, les étrangers doivent être muni d'une autorisation préalable.

Pour de plus amples renseignements, contacter le greffe du tribunal de première instance de Sousse 1 pour consultation du cahier des charges ou l'étude de l'avocat de la partie poursuivante pendant les heures du travail.

2024S00133VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : La société Internationale Tourisme Compagnie, société anonyme inscrite au RNE identification unique n°0042773 X, en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à Colisée Soula Escalier D - 5ème étage Manar Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse MF : 371670 /X

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°8067 Mahdia d'une superficie de 59347 m² dénommé «IZMERALDA» sis à la route Touristique Mahdia.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 34 471 000 DT 000 auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 26/02/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Mahdia.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2024S00136VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : 1) Sahbi Ben Hadi Fadhloun, demeurant à la Résidence le jardin 2 Bloc A 4ème étage appt 4.4 Tunis, CIN n°05034754.

- Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts du titre foncier n°8464 Mahdia d'une superficie de 966 m², dénommé «JERBA» sis à la Rue Taher Sfar Hiboun Mahdia.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 570 000 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 26/02/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Mahdia.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2024S00137VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : - Salem Ben Abdessalem Turki, gérant de société, demeurant à 5 Rue Rébat Ezzahra, CIN n°03934928

- Bouthaina Abidi, demeurant au 5 Rue Rébat Ezzahra

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse MF : 371670 / X

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°55268 Mahdia d'une superficie de 435 m² dénommé «EL ONS» sis à Cité Andalous Rue Mahras Mehdia.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 583 250 DT 000 auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu lundi 26/02/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Mehdia.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2024S00138VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Suite à un jugement de licitation

L'avocat chargé de la poursuite :

Maître Najah Achour Ben Latifa, avocate près la cour de cassation, demeurant au 3-5 Rue Elkoubine Moknine.

La poursuivante : Zohra Bent Hssin Ben Hassan Haj Mtir - femme au foyer- demeurant à Chraf BKALTA élisant domicile au bureau de maître Najah Achour - 3-5 rue Elkoubine Moknine.

Les poursuivis :

1) Najib Ben Salem Elmrouki - ouvrier - demeurant à la rue Kortoba Teboulba.

2) Hamida Bent Salem Elmrouki - femme au foyer - demeurante à la rue Kortoba Teboulba.

3) Saleh Ben Salem Elmrouki - ouvrier - demeurant à la rue Kortoba Teboulba.

4) Samira Bent Elhabib Elmrouki - femme au foyer - demeurante à la rue Kortoba Teboulba.

5) Salem Ben Ayech Mrouki - ouvrier- demeurant à la rue Kortoba Teboulba.

6) Halima Bent Bourawi Bayoudh- femme au foyer - demeurante à la rue Kortoba Teboulba.

7) Wassila Bent Elhabib Elmrouki - femme au foyer - demeurante à la rue Kortoba Teboulba.

8) Souad Bent Elhabib Elmrouki - femme au foyer - demeurante à la rue Kortoba Teboulba.

9) Fatiha Bent Elhabib Elmrouki - femme au foyer - demeurante à la rue Chatt ben Rayana Teboulba.

10) Mouhamed Elhadi Ben Elhabib Elmrouki - ouvrier - demeurante à la rue Iben Eljazar Teboulba.

11) Radhia Bent Elhabib Elmrouki - femme au foyer - demeurante à la rue Iben Eljazar Teboulba.

12) Amina Bent Elhabib Kamoun en sa qualité et pour le compte de ses enfants mineurs : ILIN ; Bayrem et Ratil tous fils d'Elsahbi Elmrouki - femme au foyer - demeurante à la rue Iben Eljazar Teboulba.

13) Jamila Bent Mouhamed Elmdimag - femme au foyer - demeurante à la rue Hssan Ammar Teboulba.

14) Adel Ben Rjab Elmrouki - Ouvrier- demeurant à la Rue Hssan Ammar Teboulba.

15) Ali Ben Rjab Elmrouki - ouvrier- demeurant à la rue Hssan Ammar Teboulba.

16) Monjia Bent Rjab Elmrouki - femme au foyer - demeurante à la rue Hssan Ammar Teboulba.

17) Sihem Bent Rjab Elmrouki - femme au foyer - demeurante à la rue Hssan Ammar Teboulba.

18) Fadhila Bent Rjab Elmrouki - femme au foyer - demeurante à la rue Hssan Ammar Teboulba.

19) Abderazak Ben Rjab Elmrouki - ouvrier - demeurant à la rue Hssan Ammar Teboulba.

20) Hamdi Ben Rjab Elmrouki - ouvrier - demeurant à la rue Hssan Ammar Teboulba.

21) Najia Bent Rjab Elmrouki - femme au foyer - demeurante à la rue Hssan Ammar Teboulba.

22) Najwa Bent Rjab Elmrouki - femme au foyer - demeurante à la rue Hssan Ammar Teboulba.

Immeuble objet de la vente :

1) la totalité de titre foncier n°75292 Monastir qui se compose de deux parcelles n°125 et n°130 d'une superficie globale de 1738 m² objet de la demande de réquisition n°104060 situé à l'endroit commun Fedhline Taboulba à vocation agricole irrigué.

- La parcelle n°130 : une parcelle à multiple cotés d'une superficie de 1453 m² qui contient 9 oliviers s'ouvrent du coté ouest sur une piste agricole.

Ce local est limité par :

- Au Sud : la parcelle n°126 propriété des héritiers Elmroki.

- A L'est : la parcelle n°131 du plan cadastre.

- Au Nord : la parcelle n°131 du plan cadastre

- A l'ouest : Piste agricole

- La parcelle n°125 : une parcelle à multiple cotés d'une superficie de 285 m² s'ouvrant du coté ouest sur une piste agricole.

Ce local est limité par :

- Au Sud : la parcelle n°123 du plan cadastre

- A L'est : la parcelle n°124 du plan cadastre

- Au Nord : la parcelle n°126 du plan cadastre

- A L'ouest : piste agricole.

2) La totalité du titre foncier n°65730 Monastir qui se compose d'une parcelle à multiple cotés n°314 à l'endroit connu par BIR AMMACHE TEBOULBA d'une superficie globale de 11700 m² objet de la demande de réquisition n°100618 à vocation Agricole irrigué et qui contient des structures pour culture sous serre et des oliviers et se situé en face du centre Abderahman des handicapés de Teboulba, s'ouvrant du coté sud sur une route goudronnée.

Ce local est limité par :

- Au Sud : route goudronnée qui le séparé du centre Abderahmane des handicapés de Teboulba.

- A L'est : la parcelle n°311 d'une part et la parcelle n°313 conformément au plan cadastre.

- Au Nord : une piste agricole

- A L'ouest : une piste agricole et d'autre part la parcelle n°316 et la parcelle n°315 conformément au plan cadastre.

Mise à prix : Elle a été fixée à sept cents cinquante quatre milles cent quarante dinars (754.140,000D) est détaillé comme suit :

- Prix de la partie n°130 : 43.590, 000D.

- Prix de la partie n°125 : 8.550, 000D.

- Prix de la partie n°314 : 702.000, 000D.

Selon l'expertise établie en date du 25/10/2023 par l'expert judiciaire Mr Houssem Elkalifi en vertu de l'ordonnance sur requête n°6224 en date du 26/9/2023 émie par le président du tribunal de 1ère instance de Monastir.

Date et lieu de la vente : Il sera procède à la vente aux enchères publiques le mercredi 6/3/2024 à partir de 9 H du matin devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir.

La visite de l'immeuble se fera chaque jour aux heures administratives.

Pour plus de renseignement s'adresser à l'étude Maître Achour Najah avocat poursuivant à son adresse sise au 3-5 Rue El koubine Moknine ou prendre communication du cahier des charges au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir.

Remarque : Ne pouvant participer à l'adjudication que les personnes qui auront consignées le tiers de la mise à prix et sans consignation pour les propriétaires à l'indivise dudit local. Et ce conformément au dernier alinéa de l'article 425 de cpcc.

2024S00139VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Mohamed Chaabouni

Avocat

Immeuble intilaka esc B2 5ème étage

Tél : 74212704

Fax : 74.212.705

MF : 630239 D

Le poursuivant : Mohamed Laadhar en sa qualité de mandataire judiciaire sur l'héritage du feu Chedli Kammoun sis au 21 rue Mihamed Hédi Khfacha Sfax.

Le saisi : Mohamed Habib Kammoun commerçant sis à la route Gremda km 1 Sfax

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Chaabouni, Avocat, MF 630239 D, immeuble intilaka bloc B2 5ème étage Sfax.

Immeuble saisi et mis en vente :

Une propriété non immatriculée est située au niveau de la route Gremda, à environ 1 km du centre de la ville de Sfax, et ce site représente une zone urbaine appartenant à la municipalité de Sfax classée "Ua2", qui est la propriété qui comprend les parties saisies, soit 104 parties de 240 parties, représentée par un magasin commercial sa superficie est 25 m², ses mesures du coin est à l'ouest 7,30 m, puis pour la Qibla environ 3,30 m, puis pour l'Est environ 7,50 m, puis pour le jaouf en forme d'arc à l'Ouest environ 0,55 m, et enfin pour le jaouf d'environ 3,05 M, d'où le point de départ de la mesure, il est limité de la quibla par un magasin commercial de Abdel Kader Kammoun, et du côté ouest, une ancienne habitation est en construction, et du côté jaouf un couloir est partagé entre celui-ci et l'habitation susmentionnée et une propriété adjacente à l'ouest de ladite habitation, et la largeur de ce couloir au niveau du magasin en question est d'environ 2 m, et du côté est, la route Gremda.

La superficie totale est couverte équivalente à sa surface de base, c'est à dire d'une superficie d'environ 25 m² et d'une superficie intérieure, c'est à dire sans tenir compte des parties des murs qui l'entourent, d'environ 20 m², un composé de deux petits espaces ouest et grands espaces est séparés par un coupon en aggloméré entrecoupé d'une ouverture de porte non équipée, le bâtiment de ce magasin est situé avec une fondation souterraine construite d'épais murs de pierre surmontés de ceintures en béton armé son sol est construit avec une couche de béton le reste des côtés est en brique épaisse, le toit de qui est construit avec une hauteur

d'environ 2,95 m à partir d'une fonction en béton armé, monté sur une structure construite en béton armé, ses ouvertures sont représentées par une porte en fer d'environ 0,70 m de large et d'environ 2,20 m de haut, cet espace était relié à l'habitation qui lui était adjacente à l'Ouest et était complètement oblitéré par une construction en brique, et dans une fenêtre équipée de panneaux de particules et de cristal mesurant environ 1 m de large et environ 0,70 m de haut donnant directement sur le couloir adjacent au creux de cette boutique et dans une porte orientale, la boutique a une largeur d'environ 1,65 M et une hauteur d'environ 2,20 m, il est équipé de fer, surmonté d'une petite vieille Tenda dépassant au-dessus faisant partie de la chaussée de la route Gremda, ses équipements se limitent à l'éclairage et à l'alimentation électrique à partir d'un compteur. Un centre à l'intérieur de ce magasin, plus précisément dans son coin jaouf oriental, et en termes de contenu, le magasin en question est presque vacant, car il ne contient qu'un dispositif de pavage matériel en fer, exprimé par "Tarma", et en termes d'état des composants et équipements du bâtiment, le magasin contenant les parties communes en question est classé comme un ancien bâtiment.

Selon la règlementation urbaine, ce magasin est classé comme un fait accompli tant qu'il reste dans le même état, il n'est soumis à aucune licence sauf pour restauration si nécessaire, car il est situé dans une très petite zone qui ne permet pas son expansion, mais plutôt que toute sa superficie est basée sur des normes contraires aux dispositions susmentionnées, les parties est de la zone de sa profondeur, Est-Ouest, environ 3,90 m, sont situées dans l'agrandissement de la route Gremda, et le reste de ses parties sont situées entièrement dans la zone de retrait requise de la frontière séparant avec ladite route, et précisée d'au moins 5 m. Et en termes de faisabilité, malgré la petite taille de son espace et sa présence aux normes contraires aux dispositions en vigueur et son incapacité à obtenir une quelconque licence sauf en termes de sa restauration et de son entretien comme un fait accompli dans la condition prévue par l'affaire, ce magasin tel que mentionné est classé comme faisable et en termes de sa susceptibilité dans ladite condition à l'exploitation en tant que magasin commercial ou de service pendant une longue période, ainsi qu'en termes du fait que son retrait ne peut être réalisé qu'après compensation de sa pleine valeur avec ses parties est ancrées dans l'agrandissement de la route Gremda et ses parties ouest ancrées à l'intérieur d'un retrait à la frontière séparant avec la route mentionnée.

Mise à prix :

Elle est fixée à treize mille dinars (13.000.000d) pour les 104 parties indivises sur 240plus les frais de suivi et de vente, qui seront déterminés au jour de l'adjudication. Celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur.

Date et lieu de l'adjudication : Aura lieu le lundi 26 février 2024 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, sise au palais de justice à la Rue Abou El Kacem Echebbi Sfax; le numéro du dossier 5787.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant : maître Mohamed Chaabouni, immeuble intilaka bloc B2 5ème étage Sfax ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

2024X00129VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie S.A représentée par son P.D.G siège social 139, avenue de la Liberté Tunis, I.U n°0002707P.

L'Avocat poursuivant : Maître Melliti Emna -Avocate à la cour de cassation, 18 rue Ressas El Menzah 1 tél/ 71 230 203, MF 81033HAP000.

Partie poursuivie : Mr Abdeljalil Ben Mansour Hajji C.I.N n°01317380 demeurant au n°10 rue du Kef Cité Chaker Mégrine, et à l'angle de la rue Mongi Bali n°18, et la rue Saleddine El Ayoubi Cité Erriadh Mornag.

Immeuble saisi et mis en vente : la totalité de la propriété dénommée «Ben Nasr» objet du titre foncier n°4118 Ben Arous, sise au n°18 à l'angle de la rue Mongi Bali, et la rue Saleddine El Ayoubi Cité Erriadh Mornag, d'une superficie de 389 m², il s'agit d'une bâtisse composée d'un rez-de-chaussée d'une superficie de 190 m² comportant trois chambres, salon, salle à manger, salle de bain, salle d'eau, une cuisine, une chambre de service avec douche, un studio d'une superficie de 25m² composé d'une chambre, une cuisine une salle d'eau, un abri de voiture, et de trois étages, la superficie de chaque étage est de 190m² environ, chaque étage est composé de deux appartements, chaque appartement des trois se trouvant sur la droite est composé de deux chambres, salon, une véranda, salle de bain, une cuisine, et les trois qui se trouvent sur la gauche sont composés de deux chambres l'une d'elles avec véranda, une cuisine, un séchoir, une salle de bain.

La mise à prix : est fixée après rabais de 40% à la somme de cinq cent soixante dix neuf mille cinq cent deux Dinars 331 Millimes (579.502 Dt 331) frais en sus.

Date et lieu de l'adjudication : Le jeudi 29 février 2024 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Ben Arous.

La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus amples informations consulter le cahier de charge au greffe du tribunal de première Instance de Ben Arous ou au cabinet de l'Avocat poursuivant.

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2024400188VEPA1

Vente d'un immeuble suite à une saisie immobilière

Etude Maître Hayet Ben Halima

Avocat à la cour de cassation

MF : 0763648D/A/P/000

37 rue Asdrubal Lafayette Tunis 1002

Tél : 71 281 133

Fax : 71 799 778

Selon procès-verbal d'un commandement signifié au débiteur en date du 31/10/2023 sous le n°6952 par huissier notaire maître Nourdine El Kefi enregistré au titre foncier n°11872 Siliana en date du 7/12/2023 selon titre constitutif de propriété crée en date du 7/12/2023 selon n°130823.

1- Le poursuivant : La BANQUE NATIONALE AGRICOLE, S.A, RC : n°B142431996, MF : 000123L représentée par son mandataire légal, domiciliée à Rue Hédi Nouira, Tunis. En sa qualité de créancier saisissant.

2- La partie saisie :

Aymen Ben Amara Ben Omor Salhi titulaire de la cin n°04568596 domicilié à snad hdad Makthar en sa qualité de débiteur saisi.

- Wafa Bent Omor Ben Alfa épouse Aymen Salhi mariée à Aymen Salhi selon communauté des biens domicilié à snad hdad Makthar. En leur qualité de débiteur saisi.

3- L'Avocat poursuivant : Maître Ben Halima Hayet, avocate à la cour de cassation, demeurant au 37 rue Asdrubal Lafayette Tunis 1002.

4- Désignation de l'immeuble saisi :

La propriété se compose d'une parcelle de terrain située à Makthar; gouvernorat de Siliana en particulier à l'entrée orientale de la ville de Makthar limitée par le sud de Nfidha, par l'est reliée à une tierce partie, par le nord route entre Makthar et Siliana et l'ouest du terrain est relié à une tierce partie.

C'est un bâtiment composé d'une salle de fête au rez-de-chaussée, une écurie d'élevage au sous-sol et dans la dernière partie une cuisine et un restaurant. En somme la superficie exploitée est de 6000 m².

Vu que la propriété présente la partie 5 de plan de cadastre de la région B de Sayyar selon, le jugement du tribunal foncier n°25 113 a généré le titre foncier n°11872 Siliana.

D'après le certificat de propriété il s'agit de parts indivises, où il représente 6000 parts, ce qui équivaut à 6000 m².

Désignation de l'immeuble saisi par l'expert Said Betaieb :

Il s'agit d'une salle de fête au rez-de-chaussée, une écurie d'élevage au sous-sol et dans la dernière partie une cuisine et un restaurant.

Limites :

Sud : La terre du défendeur

Nord : route nationale n°04

Ouest : Terre du défendeur

Est : La terre du défendeur Emplacement

La propriété est située à l'entrée d'une ville de Makthar en bordure de la route nationale n°04, elle n'est pas couverte par un plan d'aménagement urbain et est peu peuplée.

La superficie :

Grande salle : Longueur : 29.40m Largeur 16.80m superficie : 493.92 m²

Composé sanitaire : Longueur : 5m Largeur 4m superficie : 20.00 m²

Vestiaire des habits de mariée : Longueur : 5 m largeur 4 m superficie : 20.00 m²

Réception : Longueur 7,5 m largeur 3,30 superficie 24,75 m²

Sous-sol

Cuisine : Longueur 3.00m largeur 2.7 superficie 8.10m²

La superficie de l'espace débordant : Longueur 8,80 m largeur 2,00 m superficie 17,60 m²

Restaurant : Longueur 12.50m Largeur 8.00m Superficie 100.00m² Ecurie : Longueur 15.40m Largeur 13.60m Superficie 209.44. A2 Hall d'entrée nu : Longueur 12.00m Largeur 7.50 Superficie : 90.00m² Superficie totale couverte pour la salle de mariage 493.92+24.75+8.10+ 17.60+ 100+90 =733.45 2 م

Superficie totale de l'écurie 209.44 m².

Etude technique :

La salle de fête et ses dépendances : Murs : brique n°12, Plafonds :

Ourdi n°016, calcification : Disponible à l'intérieur et à l'extérieur, Plancher : carrelage. Portes et fenêtres: Aluminium, Murs de cuisine et toilettes : Scellé avec des boîtes de poterie (carreaux de faïence), peinture : disponible à l'intérieur et à l'extérieur, réseau électrique : disponible en cas d'utilisation, système d'eau : disponible et en exploitation, réseau d'assainissement ; disponible, réseau routier : disponible, chaussée : disponible réseau de gaz naturel : non disponible.

Ecurie :

Murs : brique n°12, Plafonds : Ordi N°016. Calcification : Disponible à l'intérieur et à l'extérieur, Plancher: Ciment, Portes et fenêtres : Fer .peinture : Disponible à l'intérieur et à l'extérieur.

5. Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble est fixée à 818.924, 000 Dinars, frais en sus.

6. Date et lieu de l'adjudication : mardi 5 mars 2024 à partir de 9 heures du matin devant la chambre des criées auprès du Tribunal de 1ère instance de Siliana.

7. Visite de l'Immeuble : L'immeuble peut être visité tous les jours. Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant et prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de Siliana.

8. L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation de chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Les étrangers doivent être munis des autorisations du gouverneur.

2024400189VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination de liquidateur

Suivant ordonnance sur requête n°15 émanant du tribunal de première instance de Ben Arous en date du 24/01/2024, il a été décidé la nomination de Madame Faouzia Abbes domiciliée au 11, Rue Belhessen Jrad cité administrative Ariana - Tél : 56050626, en qualité de liquidatrice des biens communs entre Samia Abidi titulaire de la CIN n°04644050 et Mohamed Ali Sassi titulaire de la CIN n°04616285.

Les créanciers doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

2024R00239VEPA2

Contenu du jugement de faillite

Conformément à l'arrêt rendu par le tribunal de première instance du département commercial de 2201/2024 sous 1419/2022

Il a été décidé de mettre en faillite la société "Al Waha Métals", inscrite au registre du commerce sous le numéro B2252972008 siège social zone industrielle de Gabès et nommé Mohammed Najib Ouanane comme syndic de faillite.

Les créanciers sont invités de déposer leur demande d'inscription de dette dans les délais règlementaires à l'adresse route de Tunis et Constantine 166 Gabès 6000.

2024R00247VEPA2

Ouverture des procédures de redressement judiciaire

STE P. H. HOTEL CHIRAZ CLUB - SARL

Rue Said Abi Baker N°08 Sousse

Identifiant unique : 0044666 D/000

Le tribunal de 1ère instance de Sousse a décidé le 12/01/2024 l'ouverture des procédures de règlement judiciaire de la société S. P. H. HOTEL CHIRAZ CLUB et la nomination de l'expert Mr. Naoufel Bouzgarrou administrateur judiciaire pour effectuer un diagnostic de la situation économique, financière et sociale de l'entreprise et proposer un plan de redressement.

Ainsi les créanciers de l'entreprise sont tenus de déclarer leurs créances certaines et définitives justifiées par des pièces légales auprès de l'administrateur judiciaire à son adresse 11, avenue Tahar Sfar 4000 Sousse dans un délai ne dépassant pas 30 jours de la parution de cette annonce au JORT.

2024S00140VEPA2

Correction publication faillite

SOCIETE FARAH DISTRIBUTION - SOFADIS SUARL

Rue Mars Elbhayer Hammem Sousse 4011 Sousse

IU : 0891472L

N° CNSS : 167151- 20

Suite l'annonce de la faillite de la société FARAH DISTRIBUTION au journal officiel n°66 du 02 juin 2023 sous n°2023S00660. En vertu du jugement du tribunal de 1ère instance de Sousse 2 n°30829 le 28/4/2023 décidant :

La faillite de la société FARAH DISTRIBUTION ainsi que la faillite du gérant Mr Kamel Ben Elhaj Farhat Correction : la faillite de la société FARAH DISTRIBUTION.

2024S00143VEPA2

Société CLAIRE DE LUNE (en faillite)

«Hôtel DIMES»

En vertu de cahier des charges émie le 22 janvier 2024 par le tribunal de première instance de Mahdia, Le syndic de faillite de la Société CLAIRE DE LUNE informe le public qu'il compte mettre en vente un bien immobilier appartenant à la société (CLAIRE DE LUNE en faillite) situé à la zone touristique Mahdia.

Sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : Cinq cent Mille Dinars (500 000 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 26/02/2024 (inclus)

Le cahier des charges est à retirer auprès du syndic de faillite : (contre le paiement de la somme non restituable de 200 DT) auprès de Mr Makram Ben Abderrahmen

Adresse : Rue Commandant Bejaoui Sousse Imm Cogeb Tower B 7

Tél : 73 203 045/98 442 402

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2024S00144VEPA2

Cession au tiers

Règlement Judiciaire n°54

SOCIETE BROYAGE ENSACHAGE

ET PRODUCTION DES PRODUITS CHIMIQUES BEPPC

Adresse : route de Gabès km 5 Sfax

Identifiant Unique N°: 0008349N

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Sfax 2 du 3/01/2024, il a été décidé de reporter la date de l'affaire au 24/4/2024 afin de céder totalement aux tiers de la société BROYAGE ENSACHAGE ET PRODUCTION DES PRODUITS CHIMIQUES BEPPC, la nomination de l'administrateur judiciaire Mokhlès Laajili commissaire à l'exécution, de le charger d'élaborer le cahier des

charges et de le déposer auprès du greffe du Tribunal et au siège de la société débitrice. Il doit remettre les offres qui lui sont parvenues par les soumissionnaires, au plus tard le 22/4/2024 à la chambre commerciale, pour être expertisées. Aussi il doit procéder à la publication de cette décision par voie d'insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne et aux journaux quotidiens dont l'un en langue arabe et d'inscrire un extrait de cette décision au registre national des entreprises et la communication d'une copie à la commission de suivi des entreprises économiques.

2024X00127VEPA2

Appel d'offre

Cession aux tiers de la société "BORTEX TUNISIA"

MF : 0719248 p

Capital social : 2.389.800.000 D

Siège social : Zone Industrielle Ezzahra Ben Arous

L'expert Mr Ezzeddine Habib sis au «08, rue de Koweït Lafayette 1002 Tunis» lance un appel d'offre concernant la cession de la société «BORTEX tunisia» aux tiers objet de règlement judicaire n°308 rendu par le tribunal de première instance de ben Arous le 6/7/2022.

Le tribunal ouvre un nouveau délai ne dépassant pas un mois dès la publication de cette annonce au JORT pour les offres parvenues.

Les personnes intéressées peuvent retirer le cahier des charges moyennant le paiement de la somme de (350 ,000) dinars non restituable.

Pour plus d'informations, contacter 71.834.458 ou 24.174.990

2024400199VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 01 mars 2024

SOCIETE ELECTROSTAR

Société anonyme

Au capital de 20 575 112 Dinars

Siège : Boulevard de l'environnement, route Naassen 2013, Bir El Kassaa - Ben Arous

Identifiant Unique RNE : 0026644V

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la Société ELECTROSTAR SA sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 01 mars 2024 à 10 heures aux Boulevard de l'environnement, Immeuble ELECTRO KALLEL 3ème étage, Les Berges du Lac 1 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif aux motifs et les conditions de l'engagement de l'actionnaire majoritaire sur une augmentation du capital de 18 000 000 Dinars qui lui sera réservée.

2- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs au projet d'augmentation du capital;

3- Définition du projet d'augmentation du capital en numéraire et fixation de ses modalités;

4- Suppression de droit préférentiel de souscription au profit d'un seul actionnaire

5- Pouvoirs au conseil d'administration

6- Modification de l'article 6 des statuts;

7- Formalités légales.

Tous les documents relatifs à ladite Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège administratif de la société, sis aux Berges du Lac de Tunis, Boulevard de l'environnement, Immeuble Kallel, 3ème étage, 1053, Tunis.

2024R00249SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

«ADWYA S.A»

Société anonyme

Capital social : 21 528 000 dinars

Siège social : Route de la Marsa Km 14 BP 658 la Marsa

Identifiant Unique : 0014346Y

Messieurs les actionnaires de la société «ADWYA», société anonyme sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 01/3/2024 à 10 h au siège social de la société sise à la route de la Marsa Km 14B. P 658 La Marsa (Tunisie), afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du crédit à court terme contracté par le Directeur Général

- Pouvoirs pour formalités.

2024400196SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'Assemblée Générale extraordinaire

De la société KAIROUAN DE TRICOT ET D'EXPORT PULLOVEX

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 60 000 DT

Siège social : Z.I cité Ichbilia Route de Tunis Kairouan 3100

M.F : 0539448T/A/M/000

Chers associés,

J'ai l'honneur de vous convoquer à l'assemblée générale extraordinaire de la société KAIROUAN DE TRICOT ET D'EXPORT PULLOVEX qui se tiendra le 20/02/2024 à 16h30 à l'avenue Perle du Sahel immeuble Jawhara App 33 Khzema Sousse en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de la gérance

- Mise à jour des statuts

- Confirmation de toutes décisions du PV du 14 et 15 décembre 2023

La participation à cette Assemblée Générale extraordinaire concerne tous les associés

Convaincu de l'intérêt que vous portez à notre société, je vous prie d'agréer, chers associés mes salutations les meilleures.

2024S00142SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2023

"La SOLIDARITE"

7 Rue de Pologne Bab Saadoun - 1005 - Tunis

Matricule Fiscal : 000NN30231/F

Le Conseil d'Administration de la Mutuelle de la santé «la Solidarité» convoque tous les Délégués représentant les Adhérents pour participer :

Aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Mutuelle de la Santé Publique «Solidarité» de l'exercice 2023 qui se tiendra le samedi 2 Mars 2024 à l'Hôtel «El Mouradi Palm Marina» à Sousse à partir de (15.00 H) pour discuter l'ordre du jour suivant :

- Lecture des Rapports moraux et Financiers de l'exercice 2023
- Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes internes de l'exercice 2023
- Lecture du rapport de l'expert comptable de l'exercice 2023
- Lecture du rapport de l'auditeur contractuel de l'exercice 2023
- Approbation des rapports moraux et financiers de l'exercice 2023
- Approbation du Rapport de l'expert comptable de l'exercice 2023
- Approbation du Rapport de l'auditeur contractuel de l'exercice 2023
- Approbation du Rapport des commissaires aux comptes internes pour l'exercice 2023
- Quitus aux membres du conseil des exercices 2023
- Amendement du règlement intérieur
- Election partielle des membres du conseil
- Election des trois commissaires aux comptes internes
- Questions diverses.

Candidatures : Les adhérents désireux présenter leurs candidatures au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes pour l'exercice 2024 doivent envoyer leurs candidatures au nom du Président de la Mutuelle de la Santé "La Solidarité" 7 rue Pologne - Bab Saadoun 1005 - Tunis à partir du 8 février 2024 au 20 février 2024 inclus.

2024400184SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2023

«La Fraternité»

11, Rue de Monastir Bab Saadoun 1005 - Tunis

Matricule Fiscal : 000NN101278/S

Le Conseil d'Administration de la Mutuelle des Retraités «la Fraternité» convoque tous les Délégués représentant les Adhérents pour participer :

Aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire de la mutuelle des retraités «la Fraternité» de l'exercice 2023 qui se tiendra le vendredi 01 mars 2024 à l'Hôtel «El Mouradi Palm Marina» à Sousse à partir de (15.00 H) pour discuter l'ordre du jour suivant :

- Lecture des Rapports moraux et Financiers de l'exercice 2023
- Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes internes de l'exercice 2023
- Lecture du rapport de l'expert - comptable de l'exercice 2023
- Approbation des rapports moraux et financiers de l'exercice 2023
- Approbation du Rapport de l'expert-comptable de l'exercice 2023
- Approbation du Rapport des commissaires aux comptes internes pour l'exercice 2023
- Quitus aux membres du conseil des exercices 2023
- Amendement du règlement intérieur
- Election partielle des membres du conseil
- Election des trois commissaires aux comptes internes.
- Questions diverses.

Candidatures : Les adhérents désireux présenter leurs candidatures au Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2024 doivent envoyer leurs candidatures au nom du Président de la Mutuelle des Retraités «La Fraternité» 11 rue de Monastir Bab Saadoun 1005 - Tunis à partir du 8 février 2024 au 20 février 2024 inclus.

2024400185SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis complémentaire

Conformément à la demande d'immatriculation foncière présentée au tribunal immobilier de Tunis par Khmissa et Zbayeda Bentey Saleh ben Ibrahim Jabri représentées par leurs avocate Maître Ben Jemaa Houda qui a pour objet immatriculation premièrement: contrat de vente issue de Gadour Ben Saleh Ben Ali Dridi au profit de Zbayeda Bent Saleh Ben Ibrahim Jabri d'un terrain d'une contenance 100 mètres carrés du bien nommé "Ennozha" objet du titre foncier n°10804 Ariana conformément au contrat de vente rédigé par un acte authentique du 29/03/1995 bulletin de mutation du 4/4/1995, deuxième immatriculation de vente issue de Gadour Ben Saleh Ben Ali Dridi au profit de Khemissa Bent Saleh Ben Ibrahim Jabri d'un terrain d'une contenance 100 mètres carrés du bien nommé «Ennozha» objet du titre foncier n°10804 Ariana conformément au contrat de vente rédigé par un acte authentique du 11/4/1995 bulletin de mutation du 18/4/1995 au titre n°10804 Ariana.

Et conformément au jugement préparatoire rendu le 30/11/2023 décidant du publier la demande d'Immatriculation n°75271 dans une publication complémentaire au journal officiel de Tunis et dans deux journaux quotidiennes le premier en langue arabe le deuxième en langue française sous la tutelle du juge rapporteur.

Nous donnons la permission aux mesdames Khmissa et Zbayeda Bentey Saleh Ben Ibrahim Jabri d'insérer cette publication au journal officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens le premier en langue arabe le deuxième en langue française toute intéressé peut intervenir ou opposer la demande d'immatriculation au sein du tribunal Immobilier de Tunis dans un délai de deux mois à compter de la date d'édition.

A compter de la date de cette publication tout intéressé peut soit intervenir soit faire une opposition dans un délai de deux mois.

2024400190DIVD2

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
Société d'investissement à capital variable
société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24.07.01
paru au JORT N°: 59 du 24.07.01
Agrément du 08 Septembre 1999
Matricule Fiscal : 0707402R/N/M/000
Identifiant RNE° : 0717402R
Siège Social : Rue des Lacs de Mazurie -1053 Les Berges du Lac - Tunis

BILAN

arrêté au 31-12-2023

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF		
AC 1 - Portefeuille - titres	104 339 085	122 243 820
a - Actions,Valeurs assimilées et droits rattachés	6 432 679	8 320 295
b - Obligations et Valeurs assimilées	97 906 406	113 923 525
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	38 152 410	54 054 730
a - Placements monétaires	10 231 663	33 977 574
b - Disponibilités	27 920 748	20 077 156
AC 3 - Créances d'exploitation	0	0
AC 4 - Autres actifs	0	0
TOTAL ACTIF	142 491 496	176 298 550
PASSIF		
PA 1- Opérateurs créditeurs	113 952	122 758
PA 2 - Autres créditeurs divers	269 337	252 175
TOTAL PASSIF	383 290	374 933
ACTIF NET		
CP 1 -Capital	134 257 668	166 738 987
CP 2 - Sommes distribuables	7 850 538	9 184 629
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 311	8
b - Sommes distribuables de la période	7 849 227	9 184 622
ACTIF NET	142 108 206	175 923 617
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	142 491 496	176 298 550

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
Société d'investissement à capital variable
société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24.07.01
paru au JORT N°: 59 du 24.07.01
Agrément du 08 Septembre 1999
Matricule Fiscal : 0707402R/N/M/000
Identifiant RNE° : 0717402R
Siège Social : Rue des Lacs de Mazurie -1053 Les Berges du Lac - Tunis

ETAT DE RESULTAT
Au 31 Décembre 2023
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
PR 1 - Revenus du portefeuille - titres	**7 142 404**	**8 993 388**
a - Dividendes	44 146	188 506
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	7 098 258	8 804 882
PR 2 - Revenus des placements monétaires	3 674 283	2 686 341
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	**10 816 687**	**11 679 729**
CH 1 - Charges de gestion des placements	-1 369 790	-1 560 751
REVENU NET DES PLACEMENTS	**9 446 897**	**10 118 977**
PR 3 - Autres produits	0	0
CH 2 - Autres charges	-277 413	-278 362
RESULTAT D'EXPLOITATION	**9 169 484**	**9 840 616**
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation	-1 320 257	-655 994
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	**7 849 227**	**9 184 622**
PR 4 - Régularisation du résultat *d'exploitation (annulation)*	1 320 257	655 994
* Variation des +/- values potentielles sur titres	-209 387	589 171
* +/- values réalisées sur cession des titres	910 953	115 624
* Frais de négociation de titres	0	-78
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**9 871 050**	**10 545 333**

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
Société d'investissement à capital variable
société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24.07.01
paru au JORT N°: 59 du 24.07.01
Agrément du 08 Septembre 1999
Matricule Fiscal : 0707402R/N/M/000
Identifiant RNE° : 0717402R
Siège Social : Rue des Lacs de Mazurie -1053 Les Berges du Lac - Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Au 31 Décembre 2023
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
a - Résultat d'exploitation	9 169 484	9 840 616
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-209 387	589 171
c - +/- values réalisées sur cession de titres	910 953	115 624
d - Frais de négociation de titres	0	-78
AN 2 - DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	**-7 467 600**	**-8 294 058**
AN 3 -TRANSACTION SUR LE CAPITAL		
A - Souscriptions	**435 824 907**	**460 532 462**
* Capital	414 605 640	438 896 511
* Régularisation des sommes non distribuables	909 088	778 044
* Régularisations des sommes distribuables	20 310 180	20 857 907
* Droits d'entrée		
B – Rachats	**-472 043 769**	**-483 504 291**
* Capital	-447 696 847	-459 616 325
* Régularisation des sommes non distribuables	-1 000 766	-831 635
* Régularisation des sommes distribuables	-23 346 156	-23 056 332
* Droits de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	**-33 815 411**	**-20 720 554**
AN 4 - ACTIF NET		
a - En début de période	**175 923 617**	**196 644 171**
b - En fin de période	**142 108 206**	**175 923 617**
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS		
a - En début de période	**1 663 586**	**1 871 122**
b - En fin de période	**1 333 429**	**1 663 586**
VALEUR LIQUIDATIVE	**106.574**	**105.750**
DIVIDENDE DISTRIBUE	**5.520**	**5.257**
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	**6.00%**	**5.63%**

A noter que les états financiers (Bilan, Etat de résultat et état de variation de l'actif net) ont été publiés au bulletin officiel du CMF.

2024400198BCFA5